

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 Janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILLE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL (proc de B PERRUSSET ET V VANDUYNLAGER), M ALLAMEL, M BOUSCHON, J DAUMAS (proc de S CIVIER), K ESSAYAR (proc de P GAILLARD), C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, C WIOT, (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), F CHASSON, A ROUSSET, M TOURVIEILLE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de M CHAZE).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 8
Votants : 50
Absents : 2

Date de convocation : 08/01/2021

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : J LAFFONT et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Aides aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, prorogation du dispositif REGION UNIE - Avenant n° 1 à la convention de participation au fonds REGION UNIE du 23 juillet 2020.

Le Président rappelle les décisions n° 2020-18 et 2020-18R des 3 et 11 juin 2020 prises dans le cadre de la crise de la Covid 19 et actant la participation de la CCBA au Fonds Région Unie en partenariat avec la Banque des territoires et la Région Auvergne Rhône Alpes. Elle a ainsi contribué à soutenir les entreprises du territoire via deux dispositifs.

- L'aide n° 1 orientée vers les entreprises du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie a permis de mobiliser 137 551 euros de subvention dont 68 747,50 euros provenant de la CCBA pour aider 33 entreprises via une subvention venant soulager leur charge d'emprunt. La Ville de Vals-les-Bains contribue également à cette aide. La Région a décidé de ne pas poursuivre cette aide au-delà du 31 décembre 2020. De nouveaux dispositifs sont mis en place pour les acteurs du tourisme particulièrement touchés par le prolongement des mesures sanitaires contraignantes pour leurs activités. La part non consommée de la participation de la CCBA sur cette aide (13 768,50 euros) lui sera restituée au plus tard le 30 juin 2021.
- L'aide n°2 consistant en une avance remboursable destinée à soutenir les microentreprises et les associations a déjà permis de mobiliser 110 000 euros pour 11 établissements sur le territoire de la CCBA, les communes d'Aubenas et Vals les Bains concourent également à ce fonds sur la base de 2€ par habitant.

La Région a validé en commission permanente le 4 décembre dernier le principe de proroger cette aide n°2 jusqu'au 30 juin 2021, date actuelle de fin de l'état d'urgence sanitaire et de lui apporter certaines modifications pour la rendre plus accessible :

- augmentation du montant maximum de l'avance : 30 000€ au lieu de 20 000€,
- éligibilité des entreprises comptant jusqu'à 20 salariés ou 50 salariés de manière exceptionnelle du moment qu'elles ont été créées avant le 29 octobre 2020,
- suppression de la limitation liée au chiffre d'affaires réalisé.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-04-DE
Date de télétransmission : 18/01/2021
Date de réception préfecture : 18/01/2021

Etant donné que sur la première phase de déploiement de cette aide n°2, seulement 29 333 euros provenant de la CCBA ont été mobilisés sur les 82 516 euros fléchés, le Président propose de proroger, par avenant, le dispositif avec les adaptations proposées par la Région de sorte à poursuivre la mobilisation du territoire pour soutenir ses acteurs économiques et les emplois qu'ils assurent. Cette prorogation emporte le décalage au 31 décembre 2021 du remboursement de sa contribution non engagée pour l'aide n°2.

A ce jour comme la contribution initiale de la CCBA sur l'aide n° 2 (82 516€) n'a été que partiellement mobilisée (29 333€ soit 35%), il n'est donc pas envisagé d'abonder de nouveau le dispositif. Il sera possible de le faire d'ici le 30 juin 2021 si les fonds venaient à être entièrement consommés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver la prorogation de la participation de la CCBA au fonds Région Unie jusqu'au 30/06/2021 incluant les adaptations apportées au dispositif pour le rendre plus accessible dont le report du remboursement de la contribution non engagée au 31/12/2021 ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de participation au fonds « Région Unie » du 23 juillet 2020 ainsi que toute pièce permettant la réalisation des présentes ;
- De prévoir au budget 2021 et si nécessaire par abondement la poursuite de la mobilisation des fonds engagés au titre du soutien au dispositif Région Unie.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 janvier 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE

The image shows a handwritten signature in red ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a bridge and a building.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-04-DE
Date de télétransmission : 18/01/2021
Date de réception préfecture : 18/01/2021